

Et je vous avouerai que ce n'est pas sans fierté que je le vois -entouré des hommages et de la reconnaissance de notre pays tout entier. Il ne m'est pas du tout indifférent que l'homme dont on loue les desseins grandioses, les conceptions hardies, le cerveau puissant, les oeuvres dont le pays n'épuisera pas de sitôt la fécondité, qu'un tel homme, dis-je, ait été catholique. Son exemple démontrerait une fois de plus, s'il en était besoin, que la pratique de la foi catholique n'a jamais été une gêne pour un esprit puissant qui pense juste.

Il y a pourtant des services d'un autre ordre qui nous attachent à lui. Ces services rendus à l'Eglise, Cartier fut un jour amené à les énumérer, et l'on ne saurait contester qu'à cet égard son oeuvre soit considérable. Il aurait à se rendre le témoignage " que l'on ne saurait citer un seul cas où il ait été en défaut ".

Me sera-t-il permis de faire un choix dans cette oeuvre et de rendre un hommage particulier à tout ce qu'il a fait pour maintenir et fortifier dans le Bas-Canada la puissance de la paroisse ? Ce n'est pas d'hier que tous ceux qui nous observent font remonter à notre organisation paroissiale le mérite de nous avoir conservé notre caractère et nos moeurs et d'avoir été le premier théâtre où nos pères aient appris à défendre leurs droits. Seulement il convient de faire honneur à Cartier d'avoir entouré notre existence paroissiale de ces garanties légales qui, dans l'ensemble du monde catholique, donnent à notre organisation religieuse une physionomie unique.

Comment oublierais-je que cet amour de l'Eglise s'appuyait chez lui sur une foi sincère ? Il n'a jamais fait mystère de ses croyances. Dans la longue série de ses discours, où il y a plus d'idées que de sentiments et où l'imagination vient trop rarement parer de ses grâces la structure des faits sur laquelle s'appuie sa puissante logique, il y a parfois une pointe de sentiment qui se fait jour. En 1866, dans un débat où il est ques-